Formation professionnelle et technique et formation continue
Direction de la formation continue et du soutien

Fiches descriptives

Reconnaissance des acquis et des compétences

TITRE DU PROGRAMME

(ELW.08)

Mai 2011



Organiser des plongées en scaphandre autonome **FH2B**

FICHE DESCRIPTIVE

Information sur la compétence :	Tenir compte de l'environnement subaquatique et des phénomènes physiques liés aux variations de la pression des gaz pour prévenir les traumatismes lors de l'organisation des opérations de plongée en scaphandre autonome (Scuba).

Description de la compétence		Je suis capable	Je suis incapable	J'ai besoin de précisions
En respectant les règlements sur la santé et la sécurité au travail et les normes C.S.A. (Association canadienne de normalisation) sur la plongée en scaphandre autonome.				
1	Appliquer le mode d'emploi des tables de décompression de la marine canadienne dans la planification des étapes de réalisation de plongées en scaphandre autonome avec de :			
	• l'air respirable	☐	☐	☐
	• l'air enrichi en oxygène « *NITROX* ».	☐	☐	☐
2	Planifier des activités en plongée autonome en tenant compte de variables telles que :			
	• profondeur;	☐	☐	☐
	• temps au fond;	☐	☐	☐
	• consommation de gaz respirables.	☐	☐	☐
3	Déterminer :			
	• les équipements requis,	☐	☐	☐
	• les équipements requis,	☐	☐	☐

Conditions de reconnaissance

C1- PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2- TÂCHE ET ENTRETIEN EN PRÉSENCE D'UNE ÉVALUATRICE OU D'UN ÉVALUATEUR DANS UN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence **Organiser des plongées en scaphandre autonome** peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, on vous demandera de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition.

C2 – La compétence **Organiser des plongées en scaphandre autonome** peut être reconnue à la suite de la réalisation d'une tâche où vous aurez à résoudre des problèmes relatifs à l'implication des lois physiques en plongée sous-marine, à l'emploi des tables de décompression, à la planification et l'organisation de plongées en scaphandre autonome ainsi qu' à l'applications des règles et des normes sur la plongée professionnelle qui sont en vigueur au Québec. Un entretien suivra où vous aurez à expliquer les méthodes que vous aurez utilisées pour réaliser ce travail.

Effectuer des plongées en scaphandre autonome jusqu'à 40 m FH2C

FICHE DESCRIPTIVE

Information sur la compétence :	Effectuer des plongées autonome jusqu'à 40 mètres avec tous les équipements et les procédés appropriés (en surface et en plongée) en respirant de l'air ou du Nitrox. Utiliser les techniques et les procédures d'urgence lors de sauvetages de plongeurs en scaphandre autonome.

Description de la compétence		Je suis capable	Je suis incapable	J'ai besoin de précisions
En respectant les règlements sur la santé et la sécurité au Travail de la CSST (Commission de la santé et sécurité au travail du Québec) et les normes C.S.A. (Association canadienne de normalisation) sur la plongée en scaphandre autonome.				
1	Démontrer la réalisation de plongées en scaphandre autonome aux profondeurs et temps au fond prévus par les normes CSA :			
	• 25 plongées entre 0 à 20 mètres pour un total de 900 minutes;	☐	☐	☐
	• 10 plongées entre 21 à 40 mètres dont une plongée à 40 mètres, pour un total de 300 minutes.	☐	☐	☐
2	Occuper les différents postes d'une équipe en respectant les procédés de plongée :			
	• assistante ou assistant de plongeur;	☐	☐	☐
	• plongeuse ou plongeur de soutien;	☐	☐	☐
	• plongeuse ou plongeur.	☐	☐	☐
3	Appliquer les techniques de sauvetage d'une plongeuse ou d'un plongeur autonome :			
	• en surface;	☐	☐	☐
	• en immersion.	☐	☐	☐
4	Entretenir les équipements de plongée en scaphandre autonome afin d'en assurer le bon fonctionnement.	☐	☐	☐
5	Consigner toutes les informations requises dans le journal de la plongeuse ou du plongeur.	☐	☐	☐

Conditions de reconnaissance

C1- PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2- TÂCHE ET ENTRETIEN EN PRÉSENCE D'UNE ÉVALUATRICE OU D'UN ÉVALUATEUR DANS UN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence **Effectuer des plongées en scaphandre autonome jusqu'à 40 m** peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, on vous demandera de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition.

C2 – La compétence **Effectuer des plongées en scaphandre autonome jusqu'à 40 m** peut être reconnue à la suite de la réalisation d'une tâche où vous aurez à résoudre des problèmes relatifs à l'implication des lois physiques en plongée sous-marine, à l'emploi des tables de décompression, à la planification et l'organisation de plongées en scaphandre autonome ainsi qu' à l'applications des règles et des normes sur la plongée professionnelle qui sont en vigueur au Québec. Un entretien suivra où vous aurez à expliquer les méthodes que vous aurez utilisées pour réaliser ce travail.

FICHE DESCRIPTIVE

Information sur la compétence : Organiser des plongées en scaphandre non autonome en déterminant les caractéristiques du gaz respirable et en vérifiant l'équipement de plongée requis ainsi que les méthodes et les phases de réalisation des opérations.

	Description de la compétence	Je suis capable	Je suis incapable	J'ai besoin de précisions
	En respectant les règlements sur la santé et la sécurité au travail de la CSST (Commission de la santé et sécurité au travail du Québec) et les normes C.S.A. (Association canadienne de normalisation) sur la plongée en scaphandre autonome.			
1	Préparer des équipements et le matériel de plongée.	☐	☐	☐
2	Rassembler et vérifier les équipements pour les urgences relatives à un site de travail et un lieu de plongée.	☐	☐	☐
3	Choisir les méthodes de plongée non autonome en fonction des caractéristiques du site, telles que :			
	• présence de courant;	☐	☐	☐
	• plongée à partir d'un endroit surélevé comme un quai;	☐	☐	☐
	• présence de glace en mouvement;	☐	☐	☐
	• présence de trafic maritime;	☐	☐	☐
	• présence d'un mécanisme dont le fonctionnement;	☐	☐	☐
	• représente un danger;	☐	☐	☐
	• visibilité nulle.	☐	☐	☐
4	En fonction de la nature de l'intervention :			
	• Établir la composition d'une équipe de plongée	☐	☐	☐
	• Définir les tâches de chacun de ses membres	☐	☐	☐

Conditions de reconnaissance

C1- PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2- TÂCHE ET ENTRETIEN EN PRÉSENCE D'UNE ÉVALUATRICE OU D'UN ÉVALUATEUR DANS UN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence **Organiser des plongées en scaphandre non autonome** peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, on vous demandera de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition.

C2 – La compétence **Organiser des plongées en scaphandre non autonome** peut être reconnue à la suite de la réalisation d'une tâche où vous aurez à résoudre des problèmes relatifs à l'implication des lois physiques en plongée sous-marine, à l'emploi des tables de décompression, à la planification et l'organisation de plongées en scaphandre autonome ainsi qu' à l'applications des règles et des normes sur la plongée professionnelle qui sont en vigueur au Québec. Un entretien suivra où vous aurez à expliquer les méthodes que vous aurez utilisées pour réaliser ce travail.

Appliquer des techniques de recompression **FH2E**

FICHE DESCRIPTIVE

Information sur la compétence : Opérer un caisson hyperbare pour effectuer des opérations de plongée ou pour administrer, sous la supervision d'un médecin de plongée, des traitements d'oxygénothérapie hyperbares aux plongeuses et aux plongeurs victime d'un accident de décompression

Description de la compétence		Je suis capable	Je suis incapable	J'ai besoin de précisions
En respectant les règlements sur la santé et la sécurité au travail et les normes C.S.A. (Association canadienne de normalisation) sur la plongée en scaphandre autonome.				
1	Préparer le caisson, les passagères ou les passagers et la patiente ou le patient pour débuter les opérations de pressurisation ou de traitement en caisson hyperbare (vêtements, sécurité incendie, équipements respiratoires intégrés, sas de transfert, sas médical).	☐	☐	☐
2	Opérer des caissons hyperbares pour réaliser des activités de décompression en surface ou des traitements hyperbares sur les chantiers où se déroulent des activités de plongée :			
	• respecter les vitesses de pressurisation et de dépressurisation;	☐	☐	☐
	• surveiller les paramètres (monitoring) sur la condition de l'atmosphère dans le caisson hyperbare en utilisant les appareils de mesure.	☐	☐	☐
	• faire des ventilations pour contrôler la qualité de l'air ambiant dans le caisson;	☐	☐	☐
	• opérer le sas médical pour le transfert de produits;	☐	☐	☐
	• opérer le sas de transfert pour pressuriser ou dépressuriser une personne durant le traitement ou la plongée dans le caisson hyperbare;	☐	☐	☐
	• utiliser les systèmes d'extinction d'incendie en cas d'urgence;	☐	☐	☐
	• appliquer les procédures d'urgence appropriées en cas de panne de composantes du caisson hyperbare.	☐	☐	☐
3	Administrer des traitements en caisson hyperbare sous la supervision d'un médecin de plongée en appliquant :			
	• le protocole de traitement du Centre de médecine de plongée du Québec;	☐	☐	☐
	• le protocole de traitement du Centre de médecine de plongée du Québec;	☐	☐	☐
4	Entretenir les composantes d'un caisson hyperbare et ses accessoires afin qu'ils soient fonctionnels en cas de situation d'urgence en plongée.	☐	☐	☐

Conditions de reconnaissance

C1- PREUVE D’UNE FORMATION RÉUSSIE

C2- TÂCHE ET ENTRETIEN EN PRÉSENCE D’UNE ÉVALUATRICE OU D’UN ÉVALUATEUR DANS UN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence **Appliquer des techniques de recompression** peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

– le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
– le titre de la formation et la date;
– le nombre d'heures de la formation;
– une preuve de réussite de la formation;
– la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, on vous demandera de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition.

C2 – La compétence **Appliquer des techniques de recompression** peut être reconnue à la suite de la réalisation d'une tâche où vous aurez à résoudre des problèmes relatifs à l'implication des lois physiques en plongée sous-marine, à l'emploi des tables de décompression, à la planification et l'organisation de plongées en scaphandre autonome ainsi qu' à l'applications des règles et des normes sur la plongée professionnelle qui sont en vigueur au Québec. Un entretien suivra où vous aurez à expliquer les méthodes que vous aurez utilisées pour réaliser ce travail.

Appliquer les règles de santé et de sécurité sur les chantiers de construction et hors construction FH2F

FICHE DESCRIPTIVE

Information sur la compétence : Appliquer les règles de santé et de sécurité sur les chantiers de construction et hors construction

Description de la compétence		Je suis capable	Je suis incapable	J'ai besoin de précisions
1	Appliquer les mesures préventives appropriées tel que stipulé dans le cours *de Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction* de *l'Association sectorielle paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction* (ASP construction). • •	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐
2	Identifier les différents intervenants et organismes, leurs rôles ainsi que leurs responsabilités dans l'industrie de la construction du Québec tel que stipulé dans *le Cours de connaissance générale de l'industrie de la construction*. • • •	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐
3	Respecter les exigences du *Code de sécurité des travaux en centrale* lors de l'exécution des travaux sous-marins. *Cours de santé et sécurité en centrale de Hydro-Québec*. • •	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐

Conditions de reconnaissance

C1- PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2- CERTIFICATION ÉMISE PAR UN MINISTÈRE OU UN ORGANISME RECONNU

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence **Appliquer les règles de santé et de sécurité sur les chantiers de construction et hors construction** peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, on vous demandera de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence,

C2 – La compétence **Appliquer les règles de santé et de sécurité sur les chantiers de construction et hors construction** peut être reconnue à la suite de la réalisation d'une tâche où vous aurez à résoudre des problèmes relatifs à l'implication des lois physiques en plongée sous-marine, à l'emploi des tables de décompression, à la planification et l'organisation de plongées en scaphandre autonome ainsi qu' à l'applications des règles et des normes sur la plongée professionnelle qui sont en vigueur au Québec. Un entretien suivra où vous aurez à expliquer les méthodes que vous aurez utilisées pour réaliser ce travail.

Gréer du matériel, fixer et ancrer des éléments de structures FH2G

FICHE DESCRIPTIVE

Information sur la compétence : Utiliser des câbles, des chaînes, des élingues ainsi que d'autres accessoires pour le gréage, le levage et le déplacement de charge avec l'aide d'un grutier. Utiliser des ancrages et des éléments de fixation pour l'assemblage de matériaux.

Description de la compétence		Je suis capable	Je suis incapable	J'ai besoin de précisions
En respectant les règlements sur la santé et la sécurité au travail de la CSST et les normes C.S.A. (Association canadienne de normalisation) sur la plongée en scaphandre autonome.				
1	Déplacer une charge en sélectionnant et en utilisant les signaux de grues, les accessoires et les équipements de gréage et de levage, en surface et en immersion.	☐	☐	☐
2	Utiliser en immersion les outils et les méthodes convenables pour :			
	• assembler des composantes de structure;			
	• ancrer des composantes de structure.			

Conditions de reconnaissance

C1- PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2- TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE ÉVALUATRICE OU D'UN ÉVALUATEUR DANS UN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Gréer du matériel, fixer et ancrer des éléments de structures FH2G (suite)

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence **Gréer du matériel, fixer et ancrer des éléments de structures** peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, on vous demandera de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition.

C2 – La compétence **Gréer du matériel, fixer et ancrer des éléments de structures** peut être reconnue à la suite de la réalisation d'une tâche en présence d'une évaluatrice ou d'un évaluateur dans un établissement de formation. Vous devrez utiliser des nœuds et des accessoires de gréage ainsi que les signaux de grues pour le déplacement d'une charge avec un pont roulant.

Durant la réalisation de cette tâche il y aura des mises en situation où vous aurez à démontrer que vous possédez de l'expérience dans l'emploi des signaux de grues, des équipements et des accessoires de gréage ou de levage et que vous êtes en mesure d'utiliser ceux-ci pour le déplacement de charges sur les chantiers de construction.

Finalement vous devrez participer à un entretien sur l'installation d'ancrages mécaniques et chimiques dans du béton ou de la roche. Vous devrez être en mesure de décrire les outils utilisés pour y parvenir et les procédés relatifs à la mise en place de ces éléments de fixation. On vous demandera aussi de décrire des travaux que vous avez réalisés en utilisant des ancrages ou autres types d'éléments de fixation.

Effectuer des plongées en scaphandre non autonome jusqu'à 30 m

FH2H

FICHE DESCRIPTIVE

Information sur la compétence :	Effectuer des plongées non autonome « surface supply » jusqu'à la profondeur de 30 mètres avec l'ensemble des équipements requis (en surface et en plongée) en utilisant de l'air et du Nitrox comme gaz respirables. Appliquer les techniques de sauvetage appropriées pour la plongée non autonome durant les activités de plongée.

Description de la compétence		Je suis capable	Je suis incapable	J'ai besoin de précisions
En respectant les règlements sur la santé et la sécurité au travail de la CSST (Commission de la santé et sécurité au travail du Québec) et les normes C.S.A. (Association canadienne de normalisation) sur la plongée en scaphandre autonome.				
1	Appliquer les procédures de plongée non autonome :			
	• vérification des communications vocales	☐	☐	☐
	• vérification de la caméra cinématographique	☐	☐	☐
	• vérification du système d'éclairage	☐	☐	☐
	• vérification de l'équipement de plongée	☐	☐	☐
	• habillement d'une plongeuse ou d'un plongeur	☐	☐	☐
	• utilisation des signaux de ligne;	☐	☐	☐
	• vérification de l'équipement avant immersion	☐	☐	☐
	• mise à l'eau d'un plongeur de la rive	☐	☐	☐
	• mise à l'eau d'un plongeur d'un bateau	☐	☐	☐
	• mise à l'eau d'un plongeur d'un point élevé (quai, barrage etc.);	☐	☐	☐
	• utilisation d'une nacelle pour la mise à l'eau d'un plongeur	☐	☐	☐
	• manipulation d'un ombilical au poste de plongeur	☐	☐	☐
2	Appliquer des techniques de sauvetage d'un plongeur ou d'une plongeuse non autonome :			
	En surface :			
	• à proximité d'un quai;	☐	☐	☐
	• près d'une embarcation;	☐	☐	☐
	• de la rive d'un plan d'eau	☐	☐	☐
	En immersion :	☐	☐	☐

3	Utiliser des mélanges d'air enrichi à l'oxygène *NITROX* lors de plongées non autonome.			
	• choisir la concentration en oxygène appropriée pour la plongée planifiée;	☐	☐	☐
	• utiliser un analyseur pour vérifier le contenu en oxygène du mélange *NITROX*;	☐	☐	☐
	• préparer l'équipement de plongée pour l'utiliser avec le mélange *NITROX*	☐	☐	☐
	• contrôler la remontée du plongeur durant la décompression	☐	☐	☐
4	Entretenir les équipements de plongée non autonome selon les recommandations des fabricants.	☐	☐	☐
5	Démontrer la réalisation de plongées en scaphandre autonome en eau libre aux profondeurs et temps au fond prévus par la normes CSA:			
	0 à 15 mètres de profondeur durant un temps au fond cumulé de 36 h	☐	☐	☐
	15 à 20 mètres de profondeur durant un temps au fond cumulé de 7 h	☐	☐	☐
	20 à 40 mètres de profondeur durant un temps au fond cumulé de 3 h	☐	☐	☐
	40 à 50 mètres de profondeur durant un temps au fond cumulé de 3 h	☐	☐	☐
	50 mètres de profondeur durant un temps au fond cumulé de 1h	☐	☐	☐

Conditions de reconnaissance

C1- PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2- TÂCHE ET ENTRETIEN EN PRÉSENCE D'UNE ÉVALUATRICE OU D'UN ÉVALUATEUR DANS UN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

La compétence **Effectuer des plongées en scaphandre non autonome jusqu'à 30 m** peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, on vous demandera de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition.

C2- La compétence **Effectuer des plongées en scaphandre non autonome jus-**

FICHE DESCRIPTIVE

Information sur la compétence : Employer des outils manuel (tels que marteau, tournevis), ou mécanisés (telles que perceuses ou scie radiales électriques) pour effectuer des travaux de coupe, de perçage, de forage et d'assemblage de composantes en bois, en béton ou en acier. Utiliser des équipements pour faire des opérations de nettoyage d'éléments de structures et pour réaliser des travaux d'excavation en immersion.

Description de la compétence		Je suis capable	Je suis incapable	J'ai besoin de précisions
En respectant les règlements sur la santé et la sécurité au travail de la CSST (Commission de la santé et sécurité au travail du Québec) et les normes C.S.A. (Association canadienne de normalisation) sur la plongée professionnelle.				
1	Utiliser les outils manuels en respectant le mode d'emploi.	☐	☐	☐
2	Utiliser des génératrices pour l'alimentation des outils électriques en surface.	☐	☐	☐
3	Utiliser les outils électriques appropriés pour réaliser les travaux en surface.			
4	Utiliser des compresseurs à air pour l'alimentation des outils pneumatiques.	☐	☐	☐
5	Utiliser des outils pneumatiques en surface et en immersion pour coupage, perçage, boulonnage, carottage, meulage, bouchardage sur des composantes en bois, en métal ou en béton.	☐	☐	☐
6	Utiliser les outils hydrauliques en surface et en immersion pour réaliser des travaux de coupage, perçage, boulonnage, carottage, meulage, bouchardage etc., sur des composantes en bois, en métal ou en béton	☐	☐	☐
7	Utiliser une pompe et une lance pour réaliser des travaux de nettoyage avec jets d'eau à haute pression en surface ou en immersion.	☐	☐	☐
8	Utiliser un équipement de nettoyage au jet de sable sur des surfaces en béton ou en acier en surface ou en immersion.	☐	☐	☐
9	Utiliser un siphon à air pour réaliser des travaux d'excavation en immersion.	☐	☐	☐
10	Conduire un véhicule automobile attaché à une remorque en effectuant des manœuvres en marche avant et en marche arrière pour diriger la remorque.	☐	☐	☐

Conditions de reconnaissance

C1- PREUVE D’UNE FORMATION RÉUSSIE

C2- TÂCHE ET ENTRETIEN EN PRÉSENCE D’UNE ÉVALUATRICE OU D’UN ÉVALUATEUR DANS UN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence **Effectuer des travaux avec divers types d'outils et d'équipement** peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, on vous demandera de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition.

C2 – La compétence **Effectuer des travaux avec divers types d'outils et d'équipement** peut être reconnue à la suite de la réalisation d'une tâche où vous aurez à résoudre des problèmes relatifs à l'implication des lois physiques en plongée sous-marine, à l'emploi des tables de décompression, à la planification et l'organisation de plongées en scaphandre autonome ainsi qu' à l'applications des règles et des normes sur la plongée professionnelle qui sont en vigueur au Québec. Un entretien suivra où vous aurez à expliquer les méthodes que vous aurez utilisées pour réaliser ce travail.

FICHE DESCRIPTIVE

Information sur la compétence : Effectuer des travaux de coupage et de soudage d’acier en surface et en immersion en utilisant l’équipement approprié (électrodes de soudage, porte électrode, électrode « *Arcair* » et «*Broco*» et les torches pour le coupage, couteaux coupe-circuit) en respectant les consignes de sécurité et d’entretien.

Description de la compétence		Je suis capable	Je suis incapable	J’ai besoin de précisions
En respectant les règlements sur la santé et la sécurité au travail de la CSST (Commission de la santé et sécurité au travail du Québec) et les normes C.S.A. (Association canadienne de normalisation) sur la plongée professionnelle.				
1	Réaliser des travaux de coupage en surface de pièces en acier de différentes formes et épaisseurs. • •	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐
2	Ajuster la soudeuse pour l’ouvrage à réaliser en surface ou en immersion • • •	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐
3	Effectuer le soudage à l’arc électrique de pièces en acier de différentes formes et d’épaisseurs en surface. • •	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐
4	Effectuer, en immersion, des travaux de coupage à l’oxyarc (*Arcair)* de pièces en acier de différentes formes et épaisseurs.			
5	Effectuer, en immersion, le soudage à l’arc électrique de pièces en acier de différentes formes et épaisseurs.			

Conditions de reconnaissance

C1- PREUVE D’UNE FORMATION RÉUSSIE

C2- TÂCHE ET ENTRETIEN EN PRÉSENCE D’UNE ÉVALUATRICE OU D’UN ÉVALUATEUR DANS UN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence **Souder et découper des éléments de structures** peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, on vous demandera de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition.

C2 – La compétence **Souder et découper des éléments de structures** peut être reconnue à la suite de la réalisation d'une tâche où vous aurez à résoudre des problèmes relatifs à l'implication des lois physiques en plongée sous-marine, à l'emploi des tables de décompression, à la planification et l'organisation de plongées en scaphandre autonome ainsi qu' à l'applications des règles et des normes sur la plongée professionnelle qui sont en vigueur au Québec. Un entretien suivra où vous aurez à expliquer les méthodes que vous aurez utilisées pour réaliser ce travail.

FICHE DESCRIPTIVE

Information sur la compétence : Appliquer des procédés adaptés pour la plongée dans des endroits ou des conditions qui ne sont pas des situations ou des environnements compatibles avec les techniques de plongée habituelles et qui augmentent le facteur de risque pour les membres de l'équipe de plongée.

Description de la compétence		Je suis capable	Je suis incapable	J'ai besoin de précisions
En respectant les règlements sur la santé et la sécurité au Travail de la CSST (Commission de la santé et sécurité au travail du Québec) et les normes C.S.A. (Association canadienne de normalisation) sur la plongée en scaphandre autonome.				
1	Réaliser des interventions en plongée non autonome dans : • des milieux à obstacles; • des milieux à accès restreint.	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐
2	Utiliser l'équipement ainsi que les procédés de plongée pour diminuer les risques d'aspiration sur des sites où il existe des différentiels de pression *Delta P*.	☐	☐	☐
3	Utiliser des équipements de plongée à eau chaude pour plonger dans des endroits où la température de l'eau est trop basse pour utiliser les habits secs ou humides qui sont habituellement employés.	☐	☐	☐
4	Utiliser des équipements de plongée à eau froide pour plonger dans des endroits où la température de l'eau est trop élevée pour utiliser les habits secs ou humides.	☐	☐	☐
5	Appliquer les techniques d'intervention sous la glace avec un équipement de plongée en scaphandre non autonome.	☐	☐	☐
6	Appliquer les techniques de plongée appropriées aux sites de l'intervention en milieu contaminé.	☐	☐	☐

Conditions de reconnaissance

C1- PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2- TÂCHE ET ENTRETIEN EN PRÉSENCE D'UNE ÉVALUATRICE OU D'UN ÉVALUATEUR DANS UN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence **Effectuer des plongées dans des milieux à risques spécifiques** peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, on vous demandera de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition.

C2 – La compétence **Effectuer des plongées dans des milieux à risques spécifiques** peut être reconnue à la suite de la réalisation d'une tâche où vous aurez à résoudre des problèmes relatifs à l'implication des lois physiques en plongée sous-marine, à l'emploi des tables de décompression, à la planification et l'organisation de plongées en scaphandre autonome ainsi qu' à l'applications des règles et des normes sur la plongée professionnelle qui sont en vigueur au Québec. Un entretien suivra où vous aurez à expliquer les méthodes que vous aurez utilisées pour réaliser ce travail.

FICHE DESCRIPTIVE

Information sur la compétence : Inspecter visuellement les composantes de structures immergées en relevant les dimensions et la localisation des discontinuités ainsi que des bris. Prendre des mesures d’épaisseurs et faire des croquis, des photographies et des prises de vues cinématographiques pour documenter les observations.

Description de la compétence		Je suis capable	Je suis incapable	J’ai besoin de précisions
En respectant les règlements sur la santé et la sécurité au Travail de la CSST (Commission de la santé et sécurité au travail du Québec) et les normes C.S.A. (Association canadienne de normalisation) sur la plongée en scaphandre autonome.				
1	Inspecter visuellement des composantes de structures pour localiser et évaluer les détériorations sur celles-ci.	☐	☐	☐
2	Utiliser des caméras et des systèmes d’éclairage pour photographier et réaliser des prises de vues cinématographiques sur des composantes de structures immergées :			
	• en les localisant;	☐	☐	☐
	• en faisant une description verbale;	☐	☐	☐
	• en utilisant la terminologie appropriée.	☐	☐	☐
3	Utiliser un appareil de prise de mesures d’épaisseur aux ultrasons pour identifier les épaisseurs résiduelles sur des composantes de structures immergées en acier.	☐	☐	☐

Conditions de reconnaissance

C1- PREUVE D’UNE FORMATION RÉUSSIE

C2- TÂCHE ET ENTRETIEN EN PRÉSENCE D’UNE ÉVALUATRICE OU D’UN ÉVALUATEUR DANS UN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence **Colliger des données en inspectant des structures immergées** peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, on vous demandera de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition.

C2 – La compétence **Colliger des données en inspectant des structures immergées** peut être reconnue à la suite de la réalisation d'une tâche où vous aurez à résoudre des problèmes relatifs à l'implication des lois physiques en plongée sous-marine, à l'emploi des tables de décompression, à la planification et l'organisation de plongées en scaphandre autonome ainsi qu' à l'applications des règles et des normes sur la plongée professionnelle qui sont en vigueur au Québec. Un entretien suivra où vous aurez à expliquer les méthodes que vous aurez utilisées pour réaliser ce travail.

Effectuer des travaux de renflouage et de récupération d’objets immergés **FH2N**

FICHE DESCRIPTIVE

Information sur la compétence : Effectuer des opérations de localisation d’un objet immergé, colmater des brèches sur une coque, enlever des obstructions sur une épave et utiliser des équipements pour réaliser un renflouage contrôlé.

Description de la compétence		Je suis capable	Je suis incapable	J’ai besoin de précisions
En respectant les règlements sur la santé et la sécurité au Travail de la CSST (Commission de la santé et sécurité au travail du Québec) et les normes C.S.A. (Association canadienne de normalisation) sur la plongée en scaphandre autonome.				
1	Manœuvrer des embarcations pour réaliser des déplacements sur des cours d’eau en respectant les règles de sécurité et les règlements de navigation. (Application du règlement sur les petits bâtiments de la Loi sur la marine marchande du Canada.)	☐	☐	☐
2	Utiliser les techniques et les équipements (plongeur en remorque, sonar etc.) pour explorer le fond afin de trouver et localiser l’épave ou l’objet.	☐	☐	☐
3	Utiliser des techniques de renflouage sur l’objet ou l’épave à renflouer	☐	☐	☐

Conditions de reconnaissance

C1- PREUVE D’UNE FORMATION RÉUSSIE

C2- TÂCHE ET ENTRETIEN EN PRÉSENCE D’UNE ÉVALUATRICE OU D’UN ÉVALUATEUR DANS UN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence **Effectuer des travaux de renflouage et de récupération d'objets immergés** peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, on vous demandera de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition.

C2 – La compétence **Effectuer des travaux de renflouage et de récupération d'objets immergés** peut être reconnue à la suite de la réalisation d'une tâche où vous aurez à résoudre des problèmes relatifs à l'implication des lois physiques en plongée sous-marine, à l'emploi des tables de décompression, à la planification et l'organisation de plongées en scaphandre autonome ainsi qu' à l'applications des règles et des normes sur la plongée professionnelle qui sont en vigueur au Québec. Un entretien suivra où vous aurez à expliquer les méthodes que vous aurez utilisées pour réaliser ce travail.

Effectuer des travaux de construction, d'entretien et de réparation en immersion FH2P

FICHE DESCRIPTIVE

Information sur la compétence : Utiliser des outils et des équipements pour accomplir des tâches relatives à l'entretien, l'installation, la réparation et la construction d'éléments de structures immergées en béton, en bois et en acier.

Description de la compétence		Je suis capable	Je suis incapable	J'ai besoin de précisions
En respectant les règlements sur la santé et la sécurité au Travail de la CSST (Commission de la santé et sécurité au travail du Québec) et les normes C.S.A. (Association canadienne de normalisation) sur la plongée en scaphandre autonome.				
1	Effectuer l'installation, l'entretien et la réparation en immersion sur des systèmes de protection cathodique avec anodes : • par courant imposé; • sacrificielles.	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐
2	Construire, réparer et remplacer des pièces sur des structures en immersion qui sont altérées: • en bois; • en béton ; • en acier.	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐
3	Intervenir sur un navire pour effectuer des réparations comme le colmatage d'ouvertures, nettoyage de prise d'eau de mer, réparations sur l'hélice ou le gouvernail.	☐	☐	☐
4	Mettre en place, en immersion, des feuilles de canalisation	☐	☐	☐
5	Installer des composantes de structures immergées (batardeau, déflecteur de courant)	☐	☐	☐
6	Intervenir sur des structures immergées pour y effectuer des travaux de construction, réparation ou entretien.	☐	☐	☐

Conditions de reconnaissance

C1- PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2- TÂCHE ET ENTRETIEN EN PRÉSENCE D'UNE ÉVALUATRICE OU D'UN ÉVALUATEUR DANS UN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence **Effectuer des travaux de construction, d’entretien et de réparation en immersion** peut être reconnue sur présentation d’un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l’organisme ou de l’établissement d’enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d’heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d’établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, on vous demandera de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition.

C2 – La compétence **Effectuer des travaux de construction, d’entretien et de réparation en immersion** peut être reconnue à la suite de la réalisation d’une tâche où vous aurez à résoudre des problèmes relatifs à l’implication des lois physiques en plongée sous-marine, à l’emploi des tables de décompression, à la planification et l’organisation de plongées en scaphandre autonome ainsi qu’ à l’applications des règles et des normes sur la plongée professionnelle qui sont en vigueur au Québec. Un entretien suivra où vous aurez à expliquer les méthodes que vous aurez utilisées pour réaliser ce travail.

Effectuer des plongées en scaphandre non-autonome jusqu'à 50 m FH2Q

FICHE DESCRIPTIVE

Information sur la compétence : Effectuer, avec un scaphandre non autonome, des plongées à 40 mètres et à 50 mètres pour cumuler les temps au fond requis par les normes sur la formation de plongeuses et des plongeurs non autonomes.

Description de la compétence		Je suis capable	Je suis incapable	J'ai besoin de précisions
1	Accumuler les temps au fond aux profondeurs de 40 mètres et de 50 mètres tel que requis par la norme sur la formation des plongeuses et des plongeurs professionnels soit : 40 à 50 mètre pour un temps au fond de 3 heures 50 mètre pour un temps au fond de 1 heure	☐	☐	☐

Conditions de reconnaissance

C1- PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2- TÂCHE ET ENTRETIEN EN PRÉSENCE D'UNE ÉVALUATRICE OU D'UN ÉVALUATEUR DANS UN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

C1 - La compétence **Effectuer des plongées en scaphandre non autonome jusqu'à 50 m** peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, on vous demandera de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la

C2 – La compétence **Effectuer des plongées en scaphandre non autonome jusqu'à 50 m** peut être reconnue à la suite de la remise de votre journal de plongée professionnelle dument complété avec les signatures requises. Vous devrez aussi faire un résumé qui regroupe par catégorie les plongées que vous avez réalisées pour compléter les temps au fond aux profondeurs exigées. Ce résumé doit contenir la date, le nom de l'employeur qui vous a engagé ainsi que la nature des tâches réalisées en immersion.

Un entretien suivra qui portera sur les particularités des opérations de plongée à plus de 30 mètres et sur la description des plongées que vous avez réalisées à ces profondeurs.

Réaliser des activités professionnelles dans un milieu d’intervention FH2R

FICHE DESCRIPTIVE

Information sur la compétence : Réaliser des activités professionnelles dans un milieu d’intervention.

Description de la compétence	Je suis capable	Je suis incapable	J’ai besoin de précisions
Caractériser le milieu de travail des plongeuses et des plongeurs non autonomes professionnels	☐	☐	☐

Conditions de reconnaissance

C1- PREUVE D’UNE FORMATION RÉUSSIE

C2- TÂCHE ET ENTRETIEN EN PRÉSENCE D’UNE ÉVALUATRICE OU D’UN ÉVALUATEUR DANS UN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Réaliser des activités professionnelles dans un milieu d’intervention FH2R

Explication des conditions de reconnaissance

C1- La compétence **Réaliser des activités professionnelles dans un milieu d’intervention** peut être reconnue sur présentation d’un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l’organisme ou de l’établissement d’enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d’heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d’établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, on vous demandera de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition.

C2- La compétence **Réaliser des activités professionnelles dans un milieu d’intervention** peut être reconnue à la suite d’un entretien avec une évaluatrice ou un évaluateur dans un établissement de formation démontrant votre expérience sur les chantiers sous-marins avec utilisation de scaphandre non autonome.